

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2025 à 19h30
Date de convocation : 15 juillet 2025

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de procurations : 01

Sous la présidence de Madame Denise KEMPF, Maire,

Étaient présents : Mme FRIEDRICH Christel, JEHL-MEYER Rachel, SCHMITT Nathalie, Mrs OHNET Claude, ROHR Michel, FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, RUDLOFF Jean-Louis.

Étaient absents excusés : JEHL Didier, MEYER Frédéric,

Procurations : MEYER Frédéric a donné procuration à RUDLOFF Jean-Louis

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/06/2025 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Travaux
 - A – Aménagement Rue Principale + giratoire
 - a) CeA – Amendes de Police – Validation plan de financement prévisionnel
 - b) Mission SPS – validation du prestataire
 - B – Lotissement : Validation devis poteau et puits incendie
 - C – Voirie
 - a) Validation de devis
 - b) CeA - Demande de subvention Fonds Communal Alsace
3. Autorisation d'émission de titre de recette
4. Personnel Communal – Poste d'agent technique
5. Divers et Informations

Madame le Maire sollicite le Conseil pour l'ajout d'un point 2. C – Dossier voirie – demande de subvention CeA.

Le Conseil valide à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02/06/2025 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juin 2025 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées unanimement à Rachel JEHL-MEYER.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. TRAVAUX

A- AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE + GIRATOIRE

a) CeA – Amendes de Police – validation du plan de financement prévisionnel.

Pour permettre le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des amendes de police, il est demandé de faire valider le plan de financement prévisionnel par l'assemblée.

Madame le Maire présente les informations :

Exprimé en € HT

DEPENSES		RECETTES	
- Maîtrise d'ouvrage	8 455.00 €	- CeA « Amendes de Police »	100 000.00 €
- Publication des marchés	590.00 €	- Convention part CeA	81 820.00 €
- Mission SPS	2 975.00 €	- CCRM – Fonds de concours	29 000.00 €
- Relevé topographique	950.00 €	- Autofinancement	73 820.00 €
- Travaux :			
Lot 1 - VRD	234 235.00 €		
Lot 2 – Réseaux secs	37 435.00 €		
	284 640.00 €		284 640.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide de la CeA à travers le dispositif « Amendes de Police »,
- **CHARGE** Madame le Maire de monter et soumettre le dossier de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La publication des marchés est sur le point d'être faite

A la suite de la réunion avec les riverains qui s'est tenue le 23 juin dernier, il a été demandé de remplacer l'espace vert figurant au projet actuel devant le 22 rue Principale par une place de stationnement.

D'autre part, il est proposé d'aménager également l'espace situé au 12 rue Principale.

b) Mission SPS – Validation du prestataire

La mission SPS (Coordination Sécurité Protection Santé) doit être faite en parallèle aux marchés par un organisme indépendant. Plusieurs prestataires ont été contactés et 4 organismes ont répondu :

APAVE (1 996 € HT) ; DEKRA (1700€ HT) ; PRESENTS (2 058.75 € HT) et QUALICONSLT (2 975 € HT).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le choix de l'entreprise DEKRA avec un devis de 1 700 € HT pour assurer la mission SPS lors du chantier d'aménagement de la rue Principale et du giratoire,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer l'offre et de la faire suivre au prestataire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B- LOTISSEMENT : VALIDATION DE DEVIS POTEAU ET PUIITS INCENDIE

A la suite de la séance du 11 février dernier, le devis de l'entreprise JEHL (2 640 € HT, soit 3 168 € TTC) avait été mis en suspend dans l'attente d'obtenir une autre offre. L'entreprise SAPINIERE AGRI TP a présenté un devis pour la création d'un puits incendie à 5 686 € HT, soit 6 823 € TTC).

La mise en place d'un nouveau poteau incendie a fait l'objet d'une demande par le SIS pour l'obtention du permis d'aménager. La commune s'était engagée à le faire installer. Une tarification par le SDEA a été réceptionnée en mairie, pour un coût de 3 000 €HT, soit 3 600 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise JEHL pour la réalisation d'un puits incendie d'un montant de 2 640 € HT, soit 3 168 € TTC,
- **ACCEPTE** la pose d'un nouveau poteau incendie dans la rue des Lilas par le SDEA pour un montant de 3 000 € HT, soit 3 600 TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer et transmettre les devis validés aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Permis d'aménager a été délivré le 15 juillet dernier. SOVIA a procédé à l'installation d'un panneau sur le terrain. Il existe une petite zone humide qui ne présente pas de contrainte particulière à l'aménagement du lotissement du fait de sa faible surface.

C- VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

La commune prévoit différents petits travaux de voirie à travers le village : bateaux et trottoir vers Baldenheim, pan coupé à l'entrée de la rue des Lilas et réfection du revêtement de la rue des Bergeronnettes.

L'entreprise JEHL a présenté un devis pour 8 765.33 € HT, soit 10 518.40 € TTC pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise JEHL pour un montant de 8 765.33 € HT, soit 10 518.40 € TTC,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le devis.

ADOPTÉ À 9 VOIX POUR ET 1 ABSTENSION

La commune va, dans le cadre de ces travaux de voirie, présenter une demande de subvention auprès de la CeA au titre du Fonds Communal Alsace (FCA) pour les dépenses de voirie et les ouvrages de défense contre l'incendie.

Pour ce faire, Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Exprimé en € HT

DEPENSES		RECETTES	
° Rue Principale (vers Baldenheim) : Trottoirs et bateaux	3 852.00 €	- CeA – Fonds Communal Alsace	4 897.70 €
° Rue des Lilas : Pan coupé	930.00 €	- Autofinancement	9 507.30 €
Poteau incendie	3 000.00 €		
Puits incendie	2 640.00 €		
° Rue des Bergeronnettes : Surface en concassé	3 983.00 €		
	14 405.00 €		14 405.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide de la CeA au titre du Fonds Communal Alsace,
- **CHARGE** Madame le Maire de monter et soumettre le dossier de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION D'EMISSION DE TITRE DE RECETTE

Comme l'an dernier, la Relais d'Assistantes Maternelles, structure dépendant de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, a utilisé au cours de l'année 2024-2025 la salle communale pour assurer les animations avec les jeunes enfants. Le coût lié à cette utilisation régulière représente une charge pour la commune (chauffage, nettoyage, etc...). Il est proposé de fixer l'indemnisation à 10 € par séance d'utilisation de la salle des fêtes, jusqu'à ce que le Conseil décide de modifier le montant de la participation.

Cette année, 30 séances ont été réalisées à Schwobsheim.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** la création d'un titre de recette pour l'utilisation de la salle des fêtes à destination du relais petite enfance,
- **FIXE** l'indemnisation à 10€ par séance,
- **SOUHAITE** que la présente délibération puisse être utilisée jusqu'à une modification tarifaire décidée par le Conseil Municipal,

- **CHARGE** Madame le Maire d'établir les titres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rachel JEHL-MEYER quitte la salle

4. PERSONNEL COMMUNAL

Le poste d'adjoint technique territorial arrive à son terme au 30.09.2025. Il est proposé de le reconduire avec les dispositions retenues dans la délibération du 17.03.2025, à savoir une DHS de 4h hebdomadaire, avec possibilité d'effectuer jusqu'à 3 heures complémentaires et une rémunération à l'échelon 1 du grade (IB 367 – IM 366) jusqu'au 31.12.2025.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour la période du 01.10.2025 au 31.12.2025 pour une durée hebdomadaire de Service de 4h avec possibilité d'effectuer 3 heures complémentaires si besoin,
- **FIXE** la rémunération à l'échelon 1 du grade,
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder au recrutement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

Rachel JEHL-MEYER réintègre la salle

5. DIVERS ET INFORMATIONS

- ◆ Radars pédagogiques : Ils ont été rétrocédés à la commune contre l'euro symbolique par la CCRM. La commune devra assurer la maintenance, un devis par l'ancien prestataire de la CCRM a été fourni pour 500 € annuels.
- ◆ Programmation des travaux SDEA : le syndicat sollicite les communes pour connaître les projets de travaux pour les 5 prochaines années. Aucun projet n'est à l'ordre du jour pour 2026. Concernant le plan quinquennal, la réponse appartient à la prochaine équipe municipale.
- ◆ Véhicule communal : L'acquisition d'une Renault KANGOO (7000 €) et d'une remorque (1 500€) a été complétée par la souscription auprès de Groupama d'une assurance pour un montant annuel de 286.38 € TTC.
- ◆ Travaux à l'église : La réfection des autels, qui sont les derniers travaux, a débuté le 21.07.25. La fin du chantier est programmée pour fin septembre.
- ◆ Conseil Communautaire : La CCRM a sollicité la commune pour l'organisation de la séance du 5 novembre.
- ◆ Plots jaunes : Il reste en stock 23 plots jaunes de l'aménagement provisoire. Une commune voisine nous a sollicité pour en acquérir en vue d'un projet provisoire. Olivier FROMMER propose d'en utiliser pour faire réduire la vitesse à l'entrée du village vers Baldenheim. La route dépendant de la CeA, cet aménagement nécessite d'obtenir leur autorisation.

- ◆ SMICTOM : Le syndicat a transmis en commune des exemplaires de l'essentiel du rapport annuel 2024, mis à disposition des Conseillers.
- ◆ Entretien des abords : Michel ROHR indique qu'il a pris attache auprès de JP FEHLMANN pour faire procéder au broyage de la forêt qui avance vers les champs. Un devis pour cette opération sera demandé à l'entreprise.
- ◆ Pique-nique : La date est fixée au 21 septembre.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 h 10 mn*

A Schwobsheim, le 24 juillet 2025

Le Maire,
Denise KEMPF



Le secrétaire de séance,
Rachel JEHL-MEYER

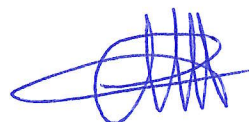
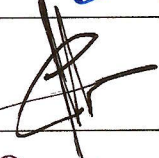
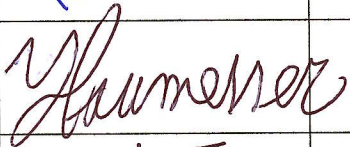


Tableau de présence, séance du 21 juillet 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/06/2025 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Travaux
 - A – Aménagement Rue Principale + giratoire
 - c) CeA – Amendes de Police – Validation plan de financement prévisionnel
 - d) Mission SPS – validation du prestataire
 - B – Lotissement : Validation devis poteau et puits incendie
 - C – Voirie Validation de devis - CeA - Demande de subvention Fonds Communal Alsace
3. Autorisation d'émission de titre de recette
4. Personnel Communal – Poste d'agent technique
5. Divers et Informations

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Denise KEMPF	Maire		
OHNET Claude	1 ^{er} Adjoint		
Michel ROHR	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Didier	Conseiller		
FRIEDRICH Christel	Conseillère		
HAUMESSER Rémy	Conseiller		
FROMMER Olivier	Conseiller		
SCHMITT Nathalie	Conseillère		
MEYER Frédéric	Conseiller		
JEHL-MEYER Rachel	Conseillère		
RUDLOFF Jean-Louis	Conseiller		